

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 mars 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59
Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 56
Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Najoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICHI
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY

Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Océane CHARRET-
GODARD
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François
COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur David HAEGY
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Monsieur Axel SIBERT
Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

OBJET : PERSONNEL

Mise à disposition de personnel de la restauration municipale auprès de la légumerie

Dijon métropole s'est engagée dans une ambitieuse stratégie de transition alimentaire. Cette stratégie se déploie à travers un projet alimentaire global composé d'une centaine d'actions portées par les acteurs publics et privés de l'agro-alimentaire du territoire.

La construction d'une légumerie métropolitaine figure en bonne place parmi ces leviers favorables à la transition alimentaire.

Ce nouvel équipement permettra de répondre à plusieurs besoins identifiés dans le programme ProDij - Alimentation Durable pour 2030 :

- Accompagner la relocalisation de la filière fruits et légumes sur le territoire ;
- Fournir en produits frais et locaux les cuisines collectives (publiques et privées) du bassin de consommation ;
- Répondre à la demande (dont celle de la Ville de Dijon) d'une alimentation plus saine et plus durable.

La légumerie, située dans la zone d'activités Beauregard Longvic/Ouges, démarrera son exploitation au mois de mai prochain, avec une période préparatoire en avril. D'une capacité cible maximale de 2000 tonnes de légumes traités par an, elle aura à terme vocation à être exploitée sous forme de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) afin d'associer les différentes parties prenantes à sa gestion (producteurs, exploitants, clients) et tendra à répondre aux besoins de l'ensemble des unités de production de repas du territoire (15 millions de repas par an).

Cette trajectoire ambitieuse nécessite cependant, pour reconnecter la production locale à la consommation locale, de très nombreuses évolutions des pratiques et des comportements. La mise en route de la légumerie sera donc progressive.

Cet équipement, exploité en régie par la Métropole, nécessite pour son fonctionnement au démarrage :

- Un responsable chargé de son exploitation qui travaillera en lien avec les services supports de la collectivité (informatique, comptable, magasin central...). Il est agent métropolitain.
- Une équipe (environ 2 équivalents temps plein) chargée de réceptionner, stocker, traiter avec du matériel professionnel spécialisé dans la transformation des produits (épluchage, lavage, découpe), mettre en sac et allotir avant expédition, nettoyage et désinfection du matériel et des locaux liés au process.

A ce stade du développement de la légumerie, il est cohérent que l'équipe technique de la légumerie soit constituée d'agents de la cuisine centrale mis à disposition dans le cadre d'une mise à disposition de service. En effet, la légumerie aura dans un premier temps la cuisine centrale comme principal client. Par ailleurs, la légumerie réalisera des actions aujourd'hui prises en charge directement à la cuisine centrale comme la découpe ou le conditionnement dans des formats adaptés à la livraison sur les sites de restauration de la ville. Enfin, la mise en place d'une équipe partagée permet de s'adapter aux cycles de production respectifs des équipements et d'assurer une meilleure continuité des services en cas d'absence.

Cette mise à disposition de service s'effectue conformément à l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales. La mise à disposition est estimée à ce jour à hauteur d'environ 4% du temps de travail de l'ensemble des agents du service en année pleine. Une évaluation annuelle permettra d'ajuster cette estimation au réel en fonction de la montée en charge de l'activité de la légumerie.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

1 - d'approuver le projet de convention de mise à disposition partielle de service à conclure entre les parties, annexé au présent rapport, et d'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,

2 – d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définitive ainsi que tous les actes à intervenir pour son application.

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 1
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN